

**COMMUNE DE MOUSTOIR-AC PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 06 Mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M. BELLEC Gwénael, M. BELLEC Nicolas, M. BERNARD Miguel, M. BERTHO Anthony, Mme BESSE Nolwenn, Mme BRIEN Pauline, M. BROGARD Pascal, M CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. LE CLAINCHE Stéphane, Mme LE HENNANF Amélie, M. LE GAL Olivier, M. LE LABOURIER Bernard, M. PIERRE Philippe, M. ROLLAND Benoît, Mme TRUBERT Stéphanie, Mme VONNET Diane-Laure

Secrétaire(s) de séance : M. LE CLAINCHE Stéphane

Absents ayant donné pouvoir :

Mme LE DORTZ Sylviane à Mme VONNET Diane-Laure

I. DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 060524 01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal et compte rendu du conseil municipal du 08/04/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal et compte rendu du conseil municipal du 08 Avril 2024**

DELIBERATION N° 060524 02 : CONTRIBUTION 2024 A L'OGEC DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINTE-BARBE

Dans le cadre de l'étude de la contribution à attribuer à l'OGEC pour l'année 2024, Monsieur le Maire indique que les dépenses de l'école publique au cours de l'année 2023 se sont élevées à **53311.41 €** soit **464.75€** par élève en classe élémentaire et **1197.29 €** par élève en classe maternelle. Les effectifs pris en compte pour le calcul et le versement de la contribution sont ceux des écoles au 1^{er} Janvier 2023.

| Coût d'un élève du public – Commune de Moustoir-Ac | | | | |
|---|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | Elémentaire | | Maternelle | |
| | Nb Elèves | Coût/ élève | Nb Elèves | Coût/ élève |
| 2019 | 44 | 393,16 € | 17 | 1346,04 € |
| 2020 | 39 | 487,56 € | 21 | 1341,94 € |
| 2021 | 38 | 428,79 | 21 | 1264,03 |
| 2022 | 38 | 521,02 | 19 | 1505,44 € |
| 2023 | 40 | 464,75 € | 29 | 1197,29 € |

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'état des dépenses effectuées par l'école publique en 2023, après avis favorable de la commission « scolaire-périscolaire » du 25 Avril 2024, le conseil municipal après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **FIXE, au titre de la contribution 2024, la participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Barbe à 464.75 € par élève en classe élémentaire et à 1197,29 € par élève en classe maternelle.**

DELIBERATION N° 060524 03 : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES : ACTUALISATION DU TARIF DE LA GARDERIE

Faisant suite à une augmentation des tarifs du prestataire, Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire appliqués actuellement ont été actualisés en Février 2023, pour une mise en application en avril 2023. De plus, la reconduction du marché de restauration scolaire va être effectuée prochainement. Il est donc proposé que les tarifs du restaurant scolaire soient revus, si besoin, à l'issue de la reconduction de ce marché, en Juin 2024.

Toutefois, il convient de mettre à jour le tarif de la garderie compte tenu de l'inflation. Sur avis de la commission « scolaire, périscolaire », il est proposé d'appliquer le taux d'inflation (hors tabac) qui est de 2.14 % entre Mars 2023 (indice 115.92) et Mars 2024 (indice 118.40) :

- GARDERIE PERISCOLAIRE

| | Tarif 2023 / 2024 | Tarif 2024/2025 |
|--|--------------------------|------------------------|
| Tarif au ¼ d'heure | 0.35 € | 0.36 € |
| Majoration pour dépassement horaire | 5.55 € | 5.67 € |

Après avis favorable de la commission « scolaire/périscolaire » du 25 Avril 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **VALIDE la nouvelle grille tarifaire de la garderie, applicable à partir du 1^{er} Septembre 2024**

DELIBERATION N° 060524 04 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE – RENTREE 2024

Après vote en conseil municipal, les horaires des écoles publiques sont arrêtés par l'IA-DASEN du Morbihan après avis du CDEN, pour une durée de trois ans. La dernière délibération concernant les horaires datant de juin 2021, il convient donc ici de délibérer pour les trois prochaines années.

Afin de déterminer ces horaires, il est rappelé le cadre réglementaire du temps scolaire :

- 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin ;
- Une durée d'enseignement de 5h30 maximum par jour ;
- Une demi-journée n'excédant pas 3h30 ;
- La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations d'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école d'autoriser des adaptations à

l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

A partir de 2021, une large réflexion avait été entamée pour adapter au mieux les horaires scolaires au nouveau contexte de l'école arrivant dans un nouveau bâtiment en cœur de bourg, à proximité du nouveau restaurant scolaire. Le choix de ces horaires tenait donc compte :

- du respect des rythmes de l'enfant,
- de la nouvelle organisation des services périscolaires,
- des avantages et contraintes du nouveau site scolaire (espace multisport, disposition de la cantine, durée des trajets garderie-école-cantine),
- des horaires de la pause méridienne de l'école privée

Après trois années de fonctionnement, constatant la bonne adaptation de ces horaires de l'école publique au contexte local, il est donc proposé de reconduire cette organisation. Celle-ci s'effectue sur 8 demi-journées les lundis, mardis, jeudis et vendredis avec les horaires suivants à partir du 1^{er} Septembre 2024 : 8h45 – 11h50 // 13h20-16h15.

Après avis favorable du conseil d'école du 19 Mars 2024,

Après avis favorable de la commission municipale « affaires scolaires et périscolaires » du 25/04/2024,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret 2017-11008 du 27 Juin relatif aux dérogations d'organisation de la semaine scolaire,

Considérant l'intérêt pour la commune à fixer les horaires de l'école publique

Le conseil municipal après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **APPROUVE l'organisation de l'école publique sur 4 jours, à partir de la rentrée 2024, avec les horaires suivants :**

Lundi : 8h45 – 11h50 /Pause méridienne / 13h20 – 16h15

Mardi : 8h45 – 11h50 /Pause méridienne / 13h20 – 16h15

Jeudi : 8h45 – 11h50 /Pause méridienne / 13h20 – 16h15

Vendredi : 8h45 – 11h50 /Pause méridienne / 13h20 – 16h15

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.**

DELIBERATION N° 060524 05 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024 : Domaine « parascolaire »

Les subventions concernant le secteur parascolaire sont présentées par Mme Nolwenn BESSE.

- Après avis favorable de la commission « scolaire-périscolaire » du 25/04/2024,
- Considérant la délibération du 23/06/2020 précisant que les subventions parascolaires doivent être indexées sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac),
- Considérant l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de 2.14 % entre les années 2023 et 2024 (sur la base des mois de Mars)

Il est proposé les montants suivants pour les subventions « parascolaires » 2024 :

| Type de subventions | Année 2023 | Année 2024 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Parascolaire | 86.31 € | 88.16 € |
| Majoration parascolaire | 42.06 € | 42.96 € |
| Transport scolaire | 46.47 € | 47.46 € |

Le conseil municipal, vu les demandes de subventions, après avis favorable de la commission scolaire/périscolaire du 25 Avril 2024, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité :

- **OCTROIE** pour l'année 2024, une subvention parascolaire **de 88.16 € €** par élève de l'école publique, cette subvention sera majorée **de 42.96 €** si les projets pédagogiques sont en relation avec le développement durable, les projets locaux du pays et en relation avec la citoyenneté. Le versement de ces subventions se fera sur le compte de l'OCCE
- **OCTROIE** pour l'année 2024, une subvention parascolaire **de 88.16 € €** par élève des écoles privées. Cette subvention sera majorée **de 42.96 €** si les projets pédagogiques sont en relation avec le développement durable, les projets locaux du pays et en relation avec la citoyenneté. . Le versement de ces subventions se fera sur le compte de l'OGEC.
- **OCTROIE** pour l'année 2024, une subvention transport scolaire des écoles privées pour un montant **de 47.46 € €** par élève pour les élèves bénéficiant de transports divers (salle de sport, cinéma, autres). Le versement de ces subventions se fera sur le compte de l'OGEC.

DELIBERATION N° 060524_06 : VOTE DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2024 (HORS DOMAINE PARASCOLAIRE).

Les subventions concernant les secteurs « social » et « cadre de vie » sont présentées par Mme Jeannine CAUDAL et M. Philippe PIERRE (Adjoints) sur un tableau joint.

Cinq conseillers municipaux présents dans l'exécutif d'associations subventionnées ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, considérant les demandes de subventions, et après avis favorable des commissions « affaires sociales » et « Aménagement du territoire, cadre de vie, sport » après vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **RECONDUIT** son soutien à l'effort des associations communales pour l'animation de la vie locale. Une subvention **de 150 €** par an est attribuée par association et par manifestation pour l'organisation d'un vin d'honneur, et une subvention **de 30 €** par an est attribuée par association et par manifestation pour la fourniture d'un trophée (sur production de justificatifs).
- **OCTROIE aux associations cidessous les subventions pour l'année 2024 :**
- Subventions aux associations communales :

Les évolutions 2024 des attributions tiennent compte des propositions suivantes de la commission :

- Passage du supplément par enfant de la commune à 10€.
- Maintien du supplément de 5 € pour les enfants des communes extérieures. (Pris en charge par les associations communales).
- Application d'une augmentation de 20 € à la subvention actuelle de base pour chaque association.

| | 2023 | 2024 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| La Martine | 180 € | |
| Amicale Laïque | 265 € | 400 € |
| APEL | 180 € | 200 € |

| | | |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Avenir Sportif de Moustoir-Ac | 1770 € | 1885 € |
| Club des Menhirs | 180 € | 200 € |
| Comité des Fêtes | 180 € | 200 € |
| FNACA | 180 € | 200 € |
| OSEC Team Compétition | 315 € | 380 € |
| Les Amis de Job | 180 € | 200 € |
| Les Randonneurs de Lanvaux | 220 € | 295 € |
| Moustoir-Ac Patrimoine | 180 € | 200 € |
| Multiservices | 180 € | 200 € |
| Société de chasse | 430 € | 600 € |
| Tennis Club | 1002 € | 1027 € |
| Tohu Bohu | 180 € | 200 € |
| | | |
| TOTAL | 5662 € | 6187 € |

- Subventions aux associations œuvrant dans le domaine des animations sportives et autres

Les évolutions 2024 des attributions tiennent compte des propositions suivantes de la commission :

- Application d'un montant de 10€ pour les enfants de Moustoir-Ac pris en charge à l'extérieur de la commune.
- Maintien du montant de 180 € pour les autres associations.

| | 2023 | 2024 | Observation |
|---------------------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| Association Trophée Job Morvan | 180 € | 180 € | |
| Tennis Club Locminé | | 90 € | |
| ACRLP Locminé | 180 € | | Pas de demande 2024 |
| Olympic Cycliste | 180 € | 210 € | |
| Gym danse Brévelaise | 20 € | 30 € | |
| Les mystères de Kermaria | 100 € | | Pas de demande 2024 |
| TOTAL | 660 € | 510 € | |

- Subventions aux associations œuvrant dans le domaine social :

| | 2023 | 2024 |
|--|-------------|-------------|
| Accueil Solidarité | 300 € | 400 € |
| ADMR Locminé Moustoir Ac | 1200 € | 900 € |
| Adapei du Morbihan Les Papillons Blancs | 60 € | 60 € |
| Alcool assistance | 60 € | 60 € |
| ATES | 150 € | 200 € |
| FNATH | 60 € | 60 € |
| Gem l'harmonie | 150 € | 200 € |
| Rêves de Clown | 100 € | 150 € |
| Secours Catholique | 60 € | 60 € |
| Solidarité Paysan Bretagne | 100 € | 100 € |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Université du temps Libre (UTL) | | 50 € |
| Total | 2240 € | 2240 € |

Appels à cotisations 2024 :

| | | |
|---|---------------------------|----------|
| Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan | | 518,30 € |
| CAUE (conseil en urbanisme du CD56) | Pris en charge par l'EPCI | |
| ARIC (formation pour les élus de Bretagne) | Pris en charge par l'EPCI | |

[DELIBERATION N° 060524 07 : ACCOMPAGNEMENT BLAVET TERRES ET EAUX : APPROBATION DE LA CHARTE « + NATURE » D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES](#)

Depuis 2016, « Blavet terres & eaux » accompagne les collectivités du territoire vers une évolution des pratiques d'entretien des espaces verts dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial du bassin versant.

Jusqu'en 2023, l'outil d'accompagnement utilisé était la charte régionale d'entretien des espaces communaux. Afin de répondre aux évolutions des besoins communaux, la charte régionale évolue pour devenir à partir de 2024 la charte d'entretien des espaces des collectivités **+ Nature** et permet d'enrichir le suivi en intégrant de nouvelles thématiques : la gestion de l'eau, les déchets verts, la biodiversité et la communication.

Cette dernière est portée par le réseau Dephy Collectivités Bretagne, animé par la FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et soutenu par la Région. Les collectivités souhaitant continuer de bénéficier de l'accompagnement proposé par Blavet terres & eaux sont invitées à le confirmer au travers de cette délibération.

La Commune de Moustoir-Ac est déjà engagée dans une démarche « zéro phyto » depuis plusieurs années pour l'entretien des espaces publics. Cette charte permet de poursuivre les efforts déjà réalisés et d'identifier des priorités d'actions à mettre en œuvre : réalisation d'un plan de gestion différenciée, récupération des eaux de pluie, « désimpermeabilisation », etc...

Il est proposé à l'assemblée de poursuivre l'accompagnement proposé par Blavet terres & eaux au travers de ce nouvel outil qu'est la charte d'entretien des espaces des collectivités + Nature.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** dans la poursuite de la démarche vers le zéro phyto et une gestion écologique durable de l'entretien des espaces publics,
- **APPROUVE** les objectifs de la Charte régionale + Nature
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte + Nature

[DELIBERATION N° 060524 08 : APPROBATION DU NOUVEL INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES DU « SAGE BLAVET » \(INTEGRE AU PLUi\)](#)

Pour répondre aux objectifs du SAGE BLAVET, un inventaire des zones humides sur la commune a été réalisé par le SMBSEIL. Conformément à la disposition 3.1.2 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Blavet, cette actualisation des inventaires a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI de Centre Morbihan Communauté.

Cette démarche a été menée en lien avec les élus des communes et les services de Centre Morbihan Communauté. L'inventaire et la cartographie précise sont consultables en Mairie.

Vu le code de l'urbanisme

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la disposition 3.1.2 du Plan d'Aménagement et de gestion Durable du SAGE Blavet,

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre à jour l'inventaire et la cartographie du SAGE Blavet,

Le conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir après vote :

Pour : 18 Contre : 1 Abstention : 0

- **VALIDE la cartographie actualisée et l'inventaire en vue de sa prise en compte dans le PLUI de Centre Morbihan Communauté**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette opération.**

DELIBERATION N° 060524 09 : ECLAIRAGE PUBLIC : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'éclairage public il est proposé la rénovation de 16 luminaires (remplacement des boules par des LED) route de Kerabuse (résidence Touleu Douar). Afin d'acter ce partenariat avec Morbihan Energies il est nécessaire de signer une convention pour réalisation et financement des travaux.

Dans cette convention le montant des travaux est estimé à 19 660 € HT. La participation de la commune sur cette opération serait donc de 14 745 € HT, après déduction des 4915 € HT d'aide de Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité :

- **VALIDE cette convention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document en lien avec cette convention.**

DELIBERATION N° 060524 10 : ADAPTATION ET AMELIORATION DE L'AIRE DE CAMPING CAR : ENGAGEMENT SUR LE PROJET ET SON ACCOMPAGNEMENT PAR LA REGION

Dans son dispositif d'appel à projet « Destination cœur de Bretagne – Kalon Breizh », la Région Bretagne sollicite les collectivités pour cofinancer des projets touristiques. Constatant l'essor de la Bretagne en tant que destination Française privilégiée des campings-caristes et van-lifter, la région Bretagne a souhaité accompagner plus spécifiquement ce développement touristique.

Pour ce faire, un appel à projets a été lancé par la région Bretagne, avec pour objectifs :

- Répondre aux besoins techniques (eau, vidange), et émotionnels (besoin de liberté, tranquillité...)
- Prendre en compte l'ensemble des usagers potentiels du site
- Refléter le positionnement touristique de la destination et l'identité du territoire
- Limiter l'impact visuel sur le paysage de ces véhicules par la conception d'un aménagement intégré
- Connecter l'aire à l'écosystème économique et touristique local.

In finé, l'appel à projets devrait permettre :

- De limiter le nombre d'aires officielles sur la destination
- Limiter l'impact visuel de ces véhicules
- Améliorer la qualité de l'offre d'accueil de ce type de touristes
- Améliorer la cohabitation entre locaux et touristes
- Développer des retombées financières pour les commerces locaux

Ainsi le dispositif proposé intervient sur deux phases :

- Phase 1 : Accompagnement à la conception (prestation extérieure estimée à 6400 € HT et financée à 50% par la région, 50 % restant étant à la charge du porteur de projet).
- Phase 2 : Réalisation de travaux d'aménagement (soutenus à 50%, dans la limite de 4000 € de travaux mini 25 000 € maxi de subvention).

Il convient donc ici, et dans un premier temps de se positionner sur l'accompagnement à la conception.

Vu la parution de l'appel à projet de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune à faire évoluer son offre en matière d'accueil de camping caristes et van-lifter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

- **S'ENGAGE** dans la phase 1 d'accompagnement animée par un cabinet extérieur afin de réfléchir à la conception de l'aire et prendre en compte les critères incontournables de cet appel à projets
- **S'INVESTI** dans des temps de partage et de co-construction lors de la phase d'accompagnement
- **FINANCE** 50% du coût de l'accompagnement (le montant du reste à charge sera facturé à la commune par la Destination à l'issue de l'accompagnement)
- **S'ENGAGE**, lors de la phase des travaux, à mettre en œuvre les préconisations issues de l'accompagnement afin de prétendre à la subvention liée à la phase 2
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement concernant ces projets.

II. QUESTIONS DIVERSES

- **POINT SUR L'ACTUALITE INTERCOMMUNALE :**

- **Commission « développement économique » :** les travaux se poursuivent concernant les sujets suivants : Plui, projet national « territoire industrie ». Zone de Kervéhel : ventes en cours de 3 lots.
- **Commission « Culture » :** en concertation avec la commission « finances », les deux commissions ont examiné les demandes de subventions associatives.

- **SUJETS DIVERS**

Demande de subvention exceptionnelle pour le Tohu-Bohu : elle sera traitée lors de la prochaine commission

Location de la salle polyvalente : M. le Maire précise que l'attitude irrespectueuse d'un administré envers les élus et le personnel pour des questions de location de la salle est à déplorer. M le Maire et M Pierre ont reçu l'administré pour lui préciser le cadre des locations.

Tournoi de foot et Mariage le 1^{er} Juin sur le même site : diverses barrières seront mises en places afin de séparer les stationnements.

- **POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :**

- **Travaux :**

Programme de voirie : Cette année, plus grande partie seront affectés en fonctionnement (nombreux petits chantiers)

Armoire « libre-service » boucherie : La dalle béton est faite. Electrification en cours. Elle sera normalement mise en service en Mai.

Boulangerie : A la demande du gestionnaire, un four plus grand a été acheté. L'ancien four a été transféré au gîte. Le changement de l'armoire à viennoiseries est à la charge du Boulanger.

Maison « Guedo » 1 La Villeneuve : l'acte de vente a été signé le 19 avril. Les contacts sont en cours avec le géomètre et un maître d'œuvre afin de créer 4 lots.

Aménagement de la place de l'église : priorité sera donnée aux aménagements sur la place ainsi que les travaux PMR de la Mairie.

Gîte : très bonne fréquentation à la porte ouverte. L'ensemble des élus et agents impliqués sont remerciés pour leur travail.

Panneaux photovoltaïques aux vestiaires de football : ils seront installés à compter du 27 Mai. Ils permettront une autoconsommation sur zone de 10 km.

Réfection route de Quistinic : ces travaux datant de 2023 ne sont toujours pas réceptionnés compte tenu de l'état de la route.

Réunion des services techniques de CMC : la dernière réunion a eu lieu au gîte...

- **Communication – Evènementiel :**

Travaux de la commission : ils concerneront surtout l'inauguration du complexe sportif et le bulletin municipal 2025.

Plan Communal de Sauvegarde : la prochaine réunion aura lieu le lundi 13 mai. Elle portera sur l'inventaire en cours.

Groupe de travail de l'EPCI sur l'égalité homme/femme : Il est noté un travail sur octobre rose en 2024, et rappelé que la journée des hommes existe bien (19 Novembre)

Agenda de la commune :

8 Mai : cérémonie patriotique avec chorale et pot de l'amitié offert

16 Mai : Point presse mégal'hit

9 Juin : élections européennes

15 Juin : inauguration du complexe sportif + maisons fleuries

24 Juin : Conseil municipal

6 et 7 Juillet : Festival Mégal'hit et Jumelage

○ **Affaires sociales et culturelles** :

Accompagnements individuels : ils concernent l'APA principalement

Réunion des adjoints aux affaires sociales de CMC : beaucoup d'échanges sur les partenariats complexes avec Morbihan habitat. Les autres discussions portent essentiellement sur le manque de logement sur le secteur.

○ **Affaires scolaires et périscolaires** :

Argent de poche : Les missions ont été effectuées au gîte. 8 Jeunes ont été impliqués avec 3 missions par jeune en moyenne.

CMJ : La chasse à l'œuf a bien fonctionné avec une fréquentation de 70 enfants. Une action intergénérationnelle est prévue en Juin.

Ecole publique : une vigilance doit être apportée sur la consommation électrique

○ **Urbanisme, cadre de vie** :

Jumelage : La prochaine réunion aura lieu le 22 Mai. La présence de tous les conseillers municipaux est souhaitée pour la cérémonie du 7 Juin. Le nombre de « Rouffignacois » accueillis sera connu le 15 Mai.

Concours des Maisons Fleuries : cette année, la récompense consistait en un voyage au parc botanique de haute Cornouaille (Finistère).

Prochaine commission urbanisme : le 17 mai à 18h30 en Mairie.

Destination « Cœur de Bretagne » : ce programme de subvention de la région va aussi être sollicité pour l'aménagement des sites Mégalithiques.

Campagne contre les ragondins : 111 ragondins ont été piégés cette année.

Cimetière : sur les 15 concessions abandonnées une seule sera reprise par la famille. La procédure suit son cours.

○ **Commission de contrôle des listes électorales** :

Elle est fixée au 16 mai à 18h30 en mairie.